

Mairie de Beaulieu

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2017, douze membres étaient présents, les excusés avaient donné un pouvoir. Les décisions suivantes ont été prises :

Élections sénatoriales

- Trois délégués titulaires sont élus à l'unanimité pour prendre part à l'élection des sénateurs au mois de septembre 2017 : Yves COLOMB, Hélène RIGOLLIER, Daniel CHAPON, trois suppléants : Serge FAYOLLE, Christine MOULIN et Pierre GOUY,

Vente de terrains et patrimoine foncier

- pas de préemption sur les échanges de biens cadastrés section C 2197 et 2202 contre les parcelles C 2201 et 2205, ni sur les parcelles C 2200 et 2201 échangées contre la parcelle C 2204 rue des Pra Maury,
- pas de préemption sur le bien cadastré section C 2207 et 2209 Avenue de Bazac,
- pas de préemption sur le terrain cadastré section C 592, 2167, 2181, 2186, 2182, 2185 rue du vieux bourg,
- ventes définitives des deux biens de section à Margeaix suite à la consultation des électeurs de la section en très large majorité favorables,
- lancement d'une procédure pour la reprise dans le domaine communal de biens sans maître,

Budget

- adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Energies pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,
- attribution d'une subvention à l'école de football de l'Emblavez pour les enfants de la commune fréquentant cette structure,
- choix de l'entreprise Eurovia pour les travaux de voirie 2017,
- achat d'une balayeuse auprès de la société SEDI MAV de Sanssac d'Eglise,
- choix du cabinet CETI pour la maîtrise d'œuvre de la deuxième tranche d'aménagement du bourg rue des artisans, ces travaux débiteront en automne.
- une subvention de 5 000 € est votée pour venir en aide à la commune du Brignon, commune de la communauté d'agglomération du Puy, sinistrée lors des gros orages du mois de juin 2017.
- des décisions modificatives budgétaires sont votées suite à des changements d'affectation de comptes pour des opérations d'ordres.

Représentation

- désignation d'un délégué titulaire : Serge CHAPON et d'une suppléante Hélène GRANGEON auprès de l'Etablissement Foncier SMAF afin d'y siéger avec l'ensemble des communes adhérentes de la communauté d'agglomération.